Barbouillage et refus de prélèvement ADN : Convocation au tribunal de 2 déboulonneurs

Lors de <u>l'action du 26 mai 2014</u>, des déboulonneurs ont inscrit des slogans antipub sur des publicités, rue Solférino. Alors que les manifestants s'étaient dispersés, deux barbouilleurs croisent une voiture de police et se dénoncent spontanément. Conduits au poste, ils seront auditionnés dans la soirée et refuseront de donner leur ADN.

Mardi 25 novembre, les deux barbouilleurs sont convoqués devant le délégué du procureur qui leur demande chacun des amendes de 100 € pour dégradation et 200 € pour refus de prélèvement ADN. Poursuivant leur démarche de désobéissance civile, ils refuseront de payer ces amendes, s'exposant à un procès.

Les déboulonneurs lillois sont sereins, déterminés, et prêts à assumer leurs actes lors d'un procès. L'année dernière, à Paris, des déboulonneurs parisiens poursuivis pour des faits similaires (barbouillage et refus de prélèvement ADN), ont été relaxés pour état de nécessité.

RDV 8h30 devant le Tribunal de Grande Instance, Avenue du Peuple Belge

Le soir même, à 19h, **75**° **action antipub** des déboulonneurs lillois. Parce que l'omniprésence de la publicité est un danger immédiat, parce que l'espace public appartient à tous et ne doit pas être cédé à la sphère marchande, des citoyens vont rentrer en désobéissance civile. De façon symbolique, non-violente et assumée, ils vont assainir l'espace public : **enrubannage et barbouillage** de panneaux publicitaires.

RDV 19h devant le Tribunal de Grande Instance, Avenue du Peuple Belge

07 81 21 50 88 (Alessandro) 06 95 91 03 35 (Marion) deboulonneurs_lille@no-log.org www.twitter.com/deboulille

L'affichage publicitaire pollue les esprits, les villes et les paysages : le Collectif des déboulonneurs est en désobéissance civile pour dénoncer ces ravages. Depuis 2005, nous organisons chaque mois des barbouillages et des dégradations non-violentes.

À Lille et ailleurs en France, notre action ne s'arrêtera que lorsque les pouvoirs publics limiteront l'affichage publicitaire à 50 par 70 cm, comme l'affichage associatif et politique, avec une contrainte stricte de densité et l'interdiction absolue de tout écran lumineux.

En mars 2013, le Tribunal de Paris a relaxé 6 barbouilleurs, évoquant pour la première fois l'état de nécessité. À Lille et partout en France, nous appellons à la mobilisation et à des actions antipub.

